

### XXème congrès du SNFOCOS

GUIDEL 4-7 octobre 2021

### Résolution de la Commission Permanente Professionnelle de l'Encadrement

Réunis à GUIDEL du 4 au 7 octobre 2021, les cadres du SNFOCOS dans toutes leurs composantes déplorent que depuis de trop nombreuses années, les réorganisations et les restructurations s'enchaînent sous couvert d'un meilleur service aux bénéficiaires, mais sont en fait fondées sur des critères essentiellement financiers qui excluent la prise en compte de l'humain.

La diminution des effectifs issue des suppressions d'ETP intégrées dans la COG (contrats d'objectifs et de gestion) impacte particulièrement les cadres.

Ils subissent une double peine lors de la suppression :

- de postes d'employés (service et répartition de la charge de travail à réorganiser, mutualisations et entraide à intégrer « à marche forcée » ...)
- de postes de cadres, managers ou experts fonctionnels (charge de travail d'encadrement et d'expertise alourdie pour pallier les ETP supprimés)

Leur charge de travail est aujourd'hui trop importante par rapport aux ressources mises à leur disposition et celle-ci porte sur des périmètres d'activité et des compétences demandées qui sont de plus en plus étendus.

Par ailleurs, les réductions d'effectifs, les fusions et mutualisations imposées par les COG et les CPG (contrats pluri-annuels de gestion) figent les carrières de l'encadrement.

La désorganisation des hiérarchies complexifie les organisations, disqualifie le métier de cadre, cadre de proximité, cadre technique opérationnel, cadre stratégique, génère des situations d'isolement et de souffrance au travail pour les cadres.

La déqualification, la surcharge professionnelle et les pressions psychologiques intolérables dégradent les conditions de travail et d'emploi des cadres.

Le management doit reposer principalement sur des valeurs humaines et non sur des reportings toujours plus pesants qui éloignent le manager de ses missions premières.

#### Ces éléments accentuent la montée des risques psychosociaux

Nous déplorons aussi qu'il faille actuellement être rémunéré au niveau 8 pour être au plafond de la Sécurité sociale alors qu'il y a quelques années le niveau 6 le permettait.

Les cadres sont sous-payés alors qu'ils subissent une inflation des missions, des responsabilités et des objectifs à atteindre. Le chevauchement des grilles de rémunération amène souvent nos collègues cadres à percevoir, pendant plusieurs années, une rémunération inférieure à celle des personnes qu'ils encadrent.

Ce phénomène de tassement hiérarchique de plus en plus important est préjudiciable aux cadres et à l'organisation des services.

Les cadres refusent d'être la variable d'ajustement dans la gestion de la pénurie des effectifs et ils réaffirment que la priorité est l'augmentation de leur rémunération et le maintien de leur statut de cadre.

# Suite à l'exercice du droit d'opposition face au projet de nouvelle classification en 2020, le SNFOCOS continue de revendiquer une véritable classification des emplois, pour l'élaboration d'un statut de cadre attractif (comme énoncé dans notre plateforme revendicative).

Enfin, la période de la pandémie Covid a confirmé la capacité d'investissement et de mobilisation des cadres.

Le très haut niveau de conscience professionnelle des cadres est incontestable, celui-ci les amenant à réaliser des horaires anormalement étendus compte tenu des insuffisances en matière de matériels, de logiciels et de connexions VPN au cours du 1<sup>er</sup> confinement et dans les mois qui ont suivi.

Les managers se sont adaptés rapidement au management en distanciel puis au « management hybride » (distanciel/présentiel) avec les contraintes des règles sanitaires à respecter, ils ont été en capacité de poursuivre les activités, de « protéger » les équipes et de maintenir les délais de traitement des dossiers et la qualité de service rendu.

Ce constat renforce la conviction du SNFOCOS à revendiquer une reconnaissance salariale pour les cadres...dire merci est le minimum, augmenter les salaires des cadres est une exigence!

Le télétravail s'est pratiqué en masse et de manière brutale en mars 2020, les pratiques ont évolué et malgré des outils et des logiciels le plus souvent inadaptés, nous constatons aujourd'hui une évolution pour permettre l'accès au télétravail d'un plus grand nombre de salariés.

Concernant le télétravail des cadres, le SNFOCOS appelle à la vigilance sur les points suivants :

- Un droit à la déconnexion réaffirmé et renforcé (serveurs bloquants si possible et nécessaire)
- Un équipement approprié et dédié à chaque salarié en télétravail (ordinateur et téléphone portables, outils collaboratifs professionnels, casque audio si besoin) avec une configuration minimale identique à celle du travail sur site
- Un accompagnement des salariés à l'utilisation des outils numériques dédiés au télétravail (formation)
- Un équipement approprié pour les télétravailleurs en situation de handicap
- Une démarche de suivi des risques psycho-sociaux

- L'assurance du maintien pour le cadre en télétravail d'un bureau dédié en organisme (refus du flex office et du coworking)
- Le suivi des recommandations de la CNIL en matière de contrôle des salariés en télétravail.

En conclusion, en lien avec la plateforme revendicative SNFOCOS des cadres de la Sécurité sociale, nous exigeons :

- Le maintien de notre Convention collective.
- La reconnaissance du statut cadre au sein de l'Institution par l'UCANSS.
- L'alignement du premier coefficient de cadre sur le plafond de la Sécurité sociale et la majoration successive des niveaux supérieurs.
- Une revalorisation immédiate et significative de la valeur du point au titre du rattrapage du pouvoir d'achat. L'abandon de la référence limitative à la RMPP, tant dans la refonte d'une nouvelle classification des emplois que dans l'augmentation annuelle des salaires.
- Le déblocage de l'expérience professionnelle jusqu'à la fin de carrière sur une valeur de 2 % par année d'activité.
- L'application des dispositions de l'article 23 de la CCN à l'ensemble des cadres en contact avec le public.
- Le doublement de la prime de départ à la retraite.
- La revalorisation et le remboursement systématique des frais de déplacement pour tous les déplacements professionnels.
- L'adéquation de l'échelle de rémunération des cadres avec les fonctions qu'ils assument.
- La récupération ou la rémunération de toute heure travaillée.
- La généralisation de la prime de crèche quel que soit le niveau de qualification ou de rémunération, sur le principe de non-discrimination.
- Le transfert des modes de rémunération individualisée vers un mode de rémunération pérenne, ouvert à tous les cadres et non-assujetti à l'atteinte d'objectifs.
- L'attribution automatique d'un avantage en points de compétence aux cadres qui n'en n'ont pas bénéficié depuis 3 ans.
- La majoration de la règle dite des 105 : passage à 110 avec intégration des primes de fonction pour tout changement de niveau de qualification ou tout changement d'emploi (prise en compte de toutes les mobilités fonctionnelles).
- Le remplacement des départs, poste par poste, à niveau égal et un retour à un niveau d'effectifs permettant d'assurer un service public de qualité.

- Une garantie en matière de niveau de qualification et de rémunération : pas de déclassement et pas de déqualification dans les opérations de restructuration des réseaux et de reclassement professionnel.
- Une véritable prise en compte des problématiques liées à la Santé au travail et une évaluation réelle et objective de la charge de travail des cadres.

Nous appelons nos collègues cadres à répondre massivement aux actions visant à faire aboutir les revendications et à se syndiquer au SNFOCOS.

La CPPE apportera son appui et son soutien aux sections la sollicitant et aux camarades désirant créer une section. La CPPE accompagnera plus généralement le développement de la syndicalisation (diffusion de tracts, mutualisation des informations et supports de communication...).

Dans cette optique nous proposerons, au Bureau National, d'organiser à nouveau des « Journées Cadres » réunissant adhérents et sympathisants lors d'échanges autour de l'actualité des organismes et toutes questions et évolutions liées au métier de cadre.

Nous mandatons le Bureau National et son Secrétaire Général pour mettre en œuvre toutes actions permettant la réalisation de ces revendications.

## Composition de la Commission Permanente Professionnelle de l'Encadrement

Yves HERBOUZE (secrétaire)
Philippe BOROWCZAK (adjoint)
Karine GILLARD
Thierry LOURME
Jean Pierre BARTOLI
Emmanuelle BOYET
Christine BARZU
Laetitia ARQUELINO
Jean Philippe MUSSO
Michael DEMOYER (absent au congrès)
Didier TANOH (absent au congrès)
Michael SOLLARI (absent au congrès)